



25 avril 2018

Interpellation en vue du Conseil Communal du 30 avril 2018

Monsieur le Bourgmestre,

Les usagers liégeois des TEC ont eu quelques surprises ces dernières semaines.

Après avoir vu disparaître leurs abribus sans avertissement et pour une durée indéterminée, sans solution alternative pour s'abriter ni informations sur le déplacement de l'arrêt, ils les ont vus réapparaître encore plus inconfortables qu'auparavant : en plus du panneau d'info localisé au-dessus des bancs (ce qui rend la position assise inconfortable et gêne la lecture de ceux qui sont debout) et du contact froid lié au choix du métal comme matériau, ces abris sont désormais équipés de bancs « de forme et dimension rendant inconfortable son utilisation en position allongée »¹.

L'affichage des heures d'arrivée des bus en temps réel à quant à lui disparu. « Peu importe », vous répondront les liégeois, « ils n'avaient jamais fonctionné ». C'était pourtant un service que JC Decaux s'était engagé à assurer en vertu du précédent contrat, signé en 2001!

Quant à la réduction de la publicité dans le cœur historique, vous avez affirmé à plusieurs reprises, et encore récemment dans le communiqué de presse paru le 11 avril, que pour répondre aux demandes émanant des citoyens et des collectifs antipub, les abribus de certains lieux importants seraient dépourvus de publicité. Les espaces publics concernés devaient être : place du Marché, rue Hors-Château, place Saint-Lambert, Guillemins, rue du Jardin Botanique. Or, les nouveaux abribus qui viennent d'être installés rue Hors-Château sont dotés... de panneaux publicitaires flamboyants neufs.

Monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous m'indiquer si la Ville avait obtenu un engagement écrit de JC Decaux mentionnant :

- les modalités de remplacement des abribus ? Pour des usagers quotidiens, il est très contraignant d'être privés d'abribus durant toute une semaine en saison froide et pluvieuse. Une rotation des remplacements, où les abribus rénovés auraient remplacé immédiatement ceux que l'on enlevait, a-t-elle été envisagée ?
- les lieux qui devaient être dépourvus de publicité ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.

Sarah Schlitz

Conseillère communale **ecolo**

¹ Tel qu'indiqué dans l'offre rendue par JC Decaux à la Ville.